

# Procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 mai 2026

➤ Convocation envoyée aux élus le 22 mai 2026

La séance est ouverte par le Président à 19h40.  
Du public assiste à la séance.

Le Président procède à l'appel : le quorum est atteint et les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Madame Catherine FROMAGE a été nommée secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2026**

Le Président demande si le procès-verbal transmis avec la convocation à la séance appelle des remarques. Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 23 avril 2026**

Le Président expose sa volonté que les séances du conseil communautaire puissent aussi être le lieu de présentation de projets structurants.

Un projet de nouveau siège pour les services de Mond'Arverne Communauté est en discussion depuis de nombreuses années. En effet, en 2017, les services de Mond'Arverne Communauté ont été installés dans des locaux transitoires, répartis en plusieurs sites, qui ne sont pas complètement adaptés pour les services de la communauté de communes. Cela pose notamment des questions sur les conditions de travail des agents et des élus.

Il y a donc eu beaucoup de discussions, et de nombreuses hypothèses, pour finalement arbitrer sur un site se trouvant à La-Roche-Blanche : site « ex-Toupargel ». C'est un projet qui s'installe sur une friche libérée par un acteur économique. Mond'Arverne Communauté a alors acheté, par l'intermédiaire de l'EPF Auvergne, une partie de l'emprise foncière.

Il est rappelé que Mond'Arverne n'a pas acheté, par l'intermédiaire de l'EPF Auvergne, la totalité de l'emprise foncière, mais seulement la partie sur laquelle se trouve le bâtiment administratif. Il y a eu un long dialogue avec le propriétaire, pour faire en sorte

que ce soit à la fois un projet de nature économique, puisque que le propriétaire actuel va construire « une pépinière d'entreprises » avec la création de cellules de nature économique, et à la fois un projet de siège administratif.

Pour la fonctionnalité du bâtiment administratif, il y aura des travaux intérieurs et de petites extensions, afin de pouvoir rassembler quasiment tous les services. Le CIAS de Mond'Arverne Communauté ne se trouvera pas dans le bâtiment, cela aurait nécessité des extensions bien plus importantes. Il sera déplacé sur le site de Montcervier, à Vic-le-Comte.

Le Président laisse alors la parole à la Directrice générale adjointe Rayonnement territorial et lien social, pour présenter les aspects du projet général, qui n'est pas uniquement un projet de bâtiment ; ainsi qu'à la Directrice des services techniques pour l'aspect bâtiminaire.

La Directrice générale adjointe Rayonnement territorial et lien social présente les projets prévus sur le site « ex-Toupargel ». Il s'agit d'une parcelle d'1,6 ha, située dans la zone de la Novialle à La-Roche-Blanche. Dans le cadre de la compétence développement économique, Mond'Arverne Communauté fait une veille active sur les parcelles disponibles sur les zones d'activités du territoire. En effet, il n'y a plus de foncier disponible sur nos zones d'activités, or le territoire est très attractif et de nombreux porteurs de projets sollicitent nos services à la recherche de parcelles ou de bâtiments. C'est dans ce cadre que les services de Mond'Arverne Communauté ont entendu parler de la liquidation de Toupargel et de la disponibilité de ce site, situé dans une zone d'activités très demandée, à proximité immédiate de l'autoroute.

*Objectif double de requalification et densification :*

Un long travail de dialogue a été initié avec les propriétaires de la parcelle. Nous étions dans une logique de densification, afin notamment d'avoir le plus grand nombre d'emplois créés possible.

Il a été vu également dans cette parcelle, le premier pas dans le travail de requalification de nos zones d'activités.

Sur la parcelle actuelle, se trouvent un bâtiment administratif et un grand bâtiment contenant les chambres froides de Toupargel. Les propriétaires ont alors proposé l'implantation de 3 bâtiments entre 1000 et 1500 m<sup>2</sup>, sur la partie d'1,2 ha dont ils restent propriétaires. Ces bâtiments seront disponibles soit à la vente soit à la location et sont complètement modulables, suivant la surface souhaitée par les entreprises.

La commercialisation n'a pas encore débuté, mais il y a déjà beaucoup d'entreprises intéressées, ce qui assure une pleine occupation de ces bâtiments.

Voici le PowerPoint qui a été présenté lors de la séance par la Directrice des services techniques :

## Genèse du site

### Un site faisant l'objet d'une veille depuis la liquidation de Place du Marché en février 2023

- Site stratégique de 1,6 ha au cœur de la zone d'activités de la Novialle (commune de La Roche Blanche)
- Plus de foncier économique disponible en ZAE sur Mond'Arverne Communauté
- Un site qui s'inscrit pleinement dans la stratégie économique de Mond'Arverne Communauté :
  - Axe 1 : Etablir une stratégie foncière et immobilière
  - Axe 2 : Accompagner les entreprises dans leurs mutations et leurs projets
  - Axe 3 : Promouvoir une image économique et résiliente du territoire



## Programme pour le futur siège

Les enjeux et objectifs :

- Donner une visibilité, un point identifiable sur le territoire de Mond'Arverne Communauté,
- Accueillir les instances communautaires,
- La réhabilitation d'un bâtiment doit, dans le respect des hautes valeurs environnementales, donner une image à la collectivité, et les lignes directrices vers les valeurs importantes à l'intégration culturelle du 1% artistique, refléter l'image de Mond'Arverne communauté,
- Offrir un cadre de vie et de travail adapté aux activités et au bien-être des agents,
- Valoriser les compétences et les connaissances des services par un travail transversal et collaboratif,
- Concevoir pour aujourd'hui et surtout pour demain.

6 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



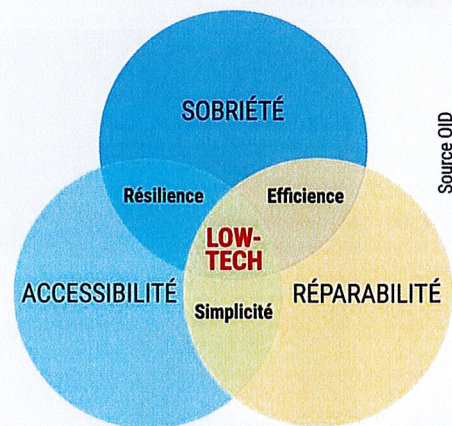
## Notre ligne de conduite

Une ARCHITECTURE LOW TECH

Un bâtiment sobre, lisible, adapté aux usages et mobilisant le minimum de ressources.

- Une enveloppe performante
- Un principe passif
- Un système bioclimatique
- Une autonomie énergétique
- Une faible empreinte carbone
- Des solutions robustes, réparables & durables

## Les trois piliers de la low-technology



7 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE

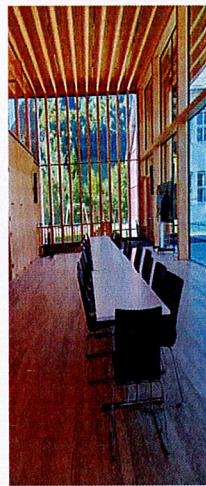


## Orientations architecturales



### Matériaux principaux

- Ossature bois paille et finition enduit de terre
- Béton de chanvre
- Isolation biosourcée
- Toiture terrasse végétalisée
- Menuiseries extérieures bois
- Plaques de plâtre bas carbone



### Réemploi

#### Réemploi in situ :

- Bardage métallique
- Menuiseries ext. 20%
- Verre des menuiseries ext. 80%
- Équipements sanitaires

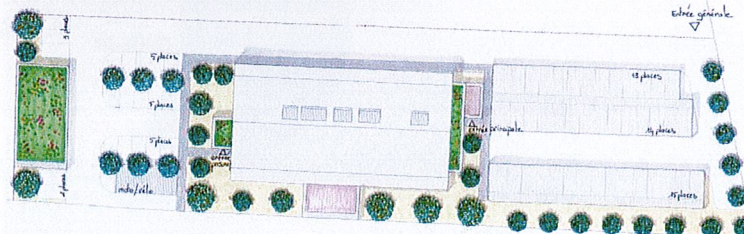
#### Réemploi ex situ :

- Bois (agencement intérieur)
- Faïence / carrelage
- Équipement électrique
- Équipement sanitaire
- Mobilier de bureau

13 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



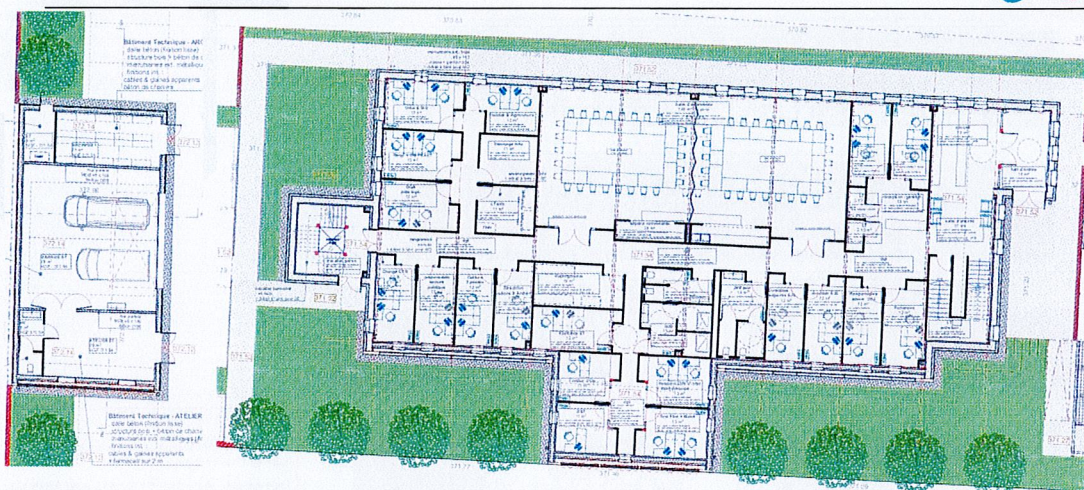
## Plan de masse



14 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



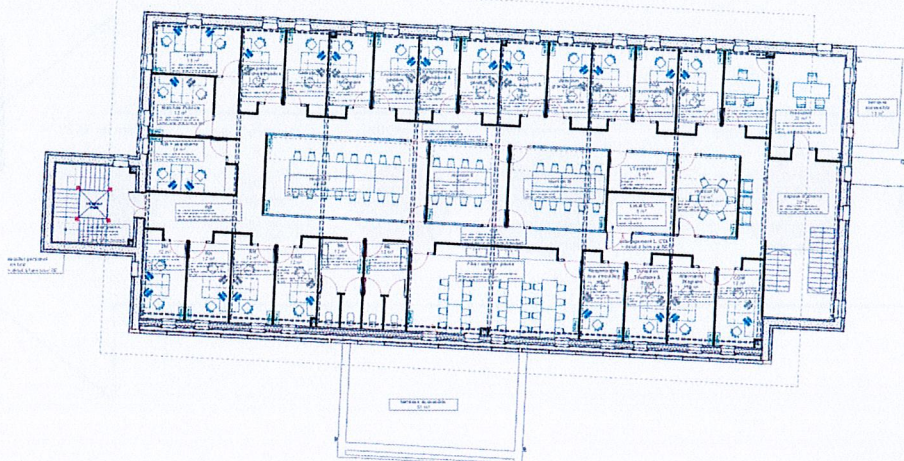
## Plan du rez-de-chaussée



15 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## Plan du niveau 1



16 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## Elévations

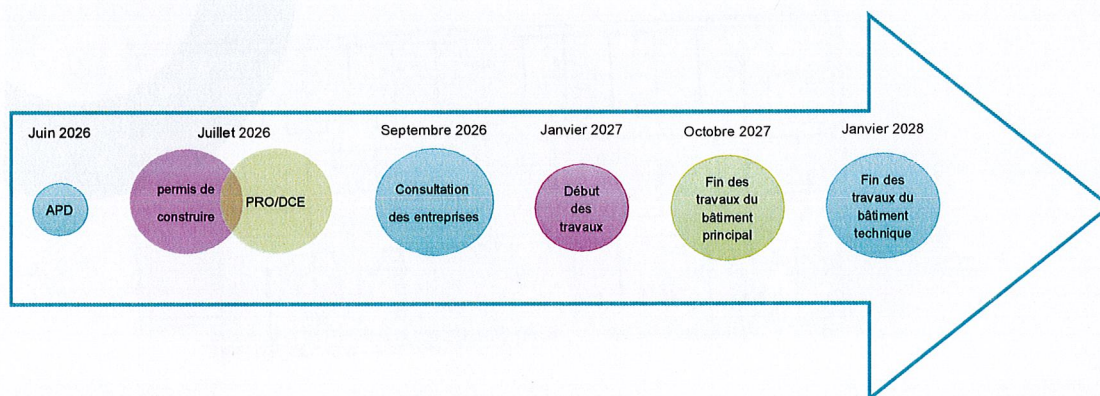


. Bâtiment sans climatisation  
. Bâtiment autonome à 70%  
. Bâtiment bas carbone – Label BBCA  
. Uniquement 3 jours d'inconfort > à 28°C sur 4 bureaux

17 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## Les temps forts



18 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



Le Président indique que la Directrice des services techniques est également architecte, ainsi Mond'Arverne Communauté est en capacité de faire en interne la maîtrise d'œuvre de tout un ensemble de projets et notamment celui du futur siège.

Monsieur Gérard VIALAT s'interroge sur le fait qu'il y ait deux propriétaires et une seule sortie sur la route. Ce sujet a été abordé, notamment avec le Département. L'hypothèse retenue est celle d'une entrée commune qui sera beaucoup plus grande que celle existante et qui se subdivise ensuite. La Directrice des services techniques indique que le règlement d'urbanisme demande de mutualiser les entrées quand cela est possible.

Monsieur Sébastien CHELOUCHE demande si des alarmes intrusions sont prévues. Oui le site sera sécurisé et sous contrôle d'accès.

Il interroge également sur ce qui est prévu pour les bâtiments occupés aujourd'hui par les services Mond'Arverne Communauté : le bâtiment du siège administratif appartient à la commune de Veyre-Monton et lui le bâtiment lui reviendra donc.

Les bâtiments accueillants les services à Vic-le-Comte : certains locaux sont propriété de Mond'Arverne Communauté et d'autres de la commune de Vic-le-Comte (ancienne Trésorerie). Aucune décision n'a encore été prise sur le devenir de ces locaux. Les algécos des Martres-de-Veyre vont être recyclés et l'espace va être libéré.

Monsieur Pascal BRUHAT demande comment seront financés les 2/3 d'investissement restant. Il s'agit d'un portage foncier par l'EPF Auvergne avec remboursement des annuités sur 10 ans.

Monsieur Franck PEYRONNET demande comment les 3 jours d'inconfort sont calculés. Il s'agit d'épisode caniculaire sur plusieurs jours consécutifs avec des nuits qui ne rafraîchissent pas.

Lors de ces périodes d'inconfort, le télétravail peut être une solution, ainsi que la modulation des bureaux.

Madame Catherine FROMAGE tient à remercier la Directrice des services techniques pour la présentation et pour la qualité des travaux proposés, aboutissant à un bâtiment intéressant et prometteur.

Elle souhaite savoir comme on obtient le subventionnement du dispositif du 1% artistique. Depuis 2004, pour toute construction de bâtiment public, il y a une obligation de consacrer 1% du budget à un élément artistique. Ce n'est pas uniquement une œuvre d'art, cela peut être de la peinture, de l'aménagement paysager, un travail sur la façade avec un artiste, etc. Un cahier des charges a été lancé et le choix a été porté sur du design pour la partie accueil, afin que cela soit vu par le public.

Il est précisé que le rez-de-chaussée va concentrer les services qui accueillent du public, pour garantir l'accessibilité, et le 1<sup>er</sup> étage des bureaux. Il y a un ascenseur pour accéder à l'étage.

## COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

*Rapporteur : Le Président*

Le Président a rapporté les quatre décisions qui ont été prises depuis le dernier conseil communautaire, dans le cadre des délégations qu'il a reçues de l'organe délibérant.

Le Conseil communautaire :

- **PREND ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.**

## QUESTION N°1 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR : ADOPTION

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.

La proposition est dans une continuité très forte avec le règlement du précédent mandat. Le Président présente les éléments nouveaux.

Il n'y avait pas eu depuis la création de Mond'Arverne Communauté de Pacte de gouvernance. Le Président informe les conseillers communautaires qu'un pacte de gouvernance va être rédigé, et discuté notamment en Conférence territoriale ou Conférences des Maires élargie.

Le Président présente les principaux changements entre l'ancien règlement intérieur et celui proposé :

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR : adoption

THÈME	AJOUTS/CHANGEMENTS
Charte de l'élu local	Intégration d'une charte déontologique de l'élu local (impartialité, conflits d'intérêts, probité, référent déontologique...) = <b>Mise en conformité avec les évolutions législatives</b>
Obligations de déport	Création d'un article dédié sur les conflits d'intérêts et le déport des élus
Enregistrement des débats	Ajout de l'enregistrement des séances pour rédaction du procès-verbal : modernisation des pratiques
Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Périodicité : Auparavant tous les vendredis matin. Maintenant les 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi,</li> <li>• Ajout des invitations via l'outil collaboratif TEAMS</li> </ul>
Conférence territoriale	Création d'une conférence territoriale réunissant maires et présidents de syndicats = <b>nouvelle instance de gouvernance</b>

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR : adoption

THÈME	AJOUTS/CHANGEMENTS
Commissions	<b>5 grandes commissions transversales</b> remplacent les 10 commissions thématiques du précédent mandat
Publicité des décisions / Communication	Ajout d'un nouveau chapitre au règlement intérieur : modernisation juridique et mise en conformité réglementaire (ordonnance du 7/10/2021)

Le Président appuie également sa présentation sur le document suivant relatif aux commissions et autres organes de gouvernance :

## COMMISSIONS

**Syndicats et satellites**

- CLAS
- G.I.P
- S.P.L
- SMVA
- SME
- SBA
- SISTOM COUZE
- SISTOMISSOIRE
- SMTG
- ADHUME
- T.E.GS
- PETR.GRAND CLERMONT
- PARC LIVRADEIS
- PARC DES VOLCANS

### TRANSVERSALITE

- MUTUALISATION
- FINANCES
- TRAVAUX
- PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE
- ACCESSIBILITE

### LIEN SOCIAL

- ENFANCE JEUNESSE
- CULTURE
- CLS
- SOLIDARITES ET INSERTION

### RAYONNEMENT TERRITORIAL

- TOURISME
- ECONOMIE
- AGRICULTURE
- SPORT ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- URBANISME
- HABITAT
- MOBILITE

### TRANSITION ECOLOGIQUE

- ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE
- ALIMENTATION
- EAU ET ASSAINISSEMET

- 1<sup>ère</sup> VP: Mutualisation et mobilité
- 2<sup>ème</sup> VP: finances et agriculture
- 3<sup>ème</sup> VP: Environnement et transition écologique
- 4<sup>ème</sup> VP: Tourisme, culture et archéologie
- 5<sup>ème</sup> VP: Travaux, patrimoine et accessibilité
- 6<sup>ème</sup> VP: Enfance-Jeunesse
- 7<sup>ème</sup> VP: Urbanisme
- 8<sup>ème</sup> VP: Vie économique
- 9<sup>ème</sup> VP: Solidarité, insertion, CLAS
- 10<sup>ème</sup> VP: Habitat et logement social
- CD1: Sports et Activités de pleine nature
- CD2: Eau, Assainissement, Gérer
- CD3: CLS

PARTAGE DES ENJEUX

TRANSVERSALITÉ

COHESION

Conférence des Maires

**BUREAU COMMUNAUTAIRE** (et 1/mois conférence territoriale)

Décide/valide les orientations/avis des plénières et/ou Sous-commission

Conférence territoriale

### TRANSVERSALITE

- MUTUALISATION
- FINANCES
- TRAVAUX
- PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE
- 3 VP
- Administrée par SR

### LIEN SOCIAL

- ENFANCE JEUNESSE
- CULTURE
- CLS
- SOLIDARITES ET INSERTION
- 3 VP + 1 CD
- Administrée par LP

### RAYONNEMENT TERRITORIAL

- TOURISME
- ECONOMIE
- AGRICULTURE
- SPORT ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE
- 3 VP + 1 CD
- Administrée par LP

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- URBANISME
- HABITAT
- MOBILITE
- 3 VP + 1 CD
- Administrée par gestionnaire

### TRANSITION ECOLOGIQUE

- ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE
- ALIMENTATION
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- 1 VP + 1 CD
- Administrée par gestionnaire

**PLENIÈRE:** tous à chaque fois, descendant, ODJ partagé,

1 chef de file parmi les VP (convoque, pilote, signe)

Animé par les VP et/ou CD + DGA

**Objectif:** avoir une approche globale, transversale et simple des travaux de la délégation

Pas de prise de décisions, partage des orientations/avis des sous-commissions

**GRUPE DE TRAVAIL:** participatif et piloté par le VP ou délégué de référence

Animé par les experts et cadre chef.f.es de service

Les sous-commissions peuvent rassembler des élus de différentes commissions (ex. COT/MOBILITE)

**Objectif:** travail plus en profondeur sur les dossiers/projets en cours (détails)

Pas de prise de décisions mais émet des orientations/avis

MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## MÉTHODOLOGIE: PLENIÈRE

- **1<sup>ère</sup> plénière** : Répartition des élu.e.s volontaires dans les groupes de travail et planning des plénières sur l'année (au moins 3/an).

TRANSVERSALITE

LIEN SOCIAL

RAYONNEMENT  
TERRITORIAL

AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE

TRANSITION  
ECOLOGIQUE

- Les ordres du jour : sont proposés par les VP et/ou CD avec l'appui technique des DGA et/ ou CD
- ODJ envoyés par e-convocation par l'assistante administrative de référence.

11 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE



## METHODOLOGIE : GROUPES DE TRAVAIL

TRANSVERSALITE

LIEN SOCIAL

RAYONNEMENT  
TERRITORIAL

AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE

TRANSITION  
ECOLOGIQUE

• MUTUALISATION  
• FINANCES  
• TRAVAUX, PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE  
• DGA, Nelly MAGNIER

• ENFANCE JEUNESSE  
• CULTURE  
• CLS  
• DGA Sylvie LAVIGNE

• CIAS (Infos en plénière des travaux du CIAS)

• TOURISME, SPORT et APN  
• ECONOMIE et AGRICULTURE (FDD)  
• DGA Sylvie LAVIGNE

• URBANISME  
• HABITAT  
• MOBILITÉ  
• DGA SC FARGUES

Pas de sous-commissions compte tenu de la thématique MAIS + de plénière DGA SC FARGUES

• SMVVA/SMe

- Les ordres du jour : sont proposés par les VP et/ou CD avec l'appui technique des experts, cadres et/ou chef.fes de services
- ODJ envoyés par e-convocation par l'assistante administrative de référence.
- Nb d'élu.e.s par sous-commission: **10 max**
- Possibilité d'inviter des élu.e.s des autres groupe de travail si le sujet les concerne



## MÉTHODOLOGIE : LES COPILs

- COPIL CRTE
- COPIL VOIE VERTE
- ...

- COPIL CTG
- COPIL CLS
- COPIL INSERTION
- COPIL EAC
- ...

- COPIL FDD
- COPIL REQUALIFICATION NOVIALLE
- COPIL ZAC TALLENDE
- COPIL RESSOURCERIE

- COPIL ZAC LES LOUBRETTES
- COMITE DES PARTENAIRES MOBILITE
- COPIL SCOT
- COPIL OPAH
- COPIL PLH

- COPIL COT
- CLUB CLIMAT
- ...

- Sont des instances de pilotage des projets, dans lesquelles **interviennent des partenaires extérieurs**, certains sont obligatoires et réglementaires.
- Les COPIL peuvent intervenir en amont des plénières et des groupes de travail.



S'agissant de la modification du nombre de commissions : Le Président précise que nos organisations ont tendance à fonctionner en tuyaux d'orgue, de façon très cloisonnée. L'idée est de proposer aux élus de travailler un peu plus en transversalité, de façon à ce que les élus siégeant aient une vision plus large.

Monsieur Damien HEYRAUD prend alors la parole. Il indique que pour lui la présentation caractérise un éloignement de Mond'Arverne vis-à-vis des communes membres.

Il regrette que ce sujet n'ait pas été abordé lors d'une conférence des Maires avec l'ensemble des communes, avant la présentation en séance.

Il souhaite aborder 3 sujets :

- Question n°5 sur les questions orales : il doute qu'il existait auparavant une limitation sur le temps de débat.
- La conférence des Maires et la conférence territoriale : il propose que si la majorité des Maires souhaitent mettre un sujet à l'ordre du jour, cela puisse être entendu.
- Les commissions : il regrette leur faible nombre. Il aurait souhaité une commission pour chaque domaine de vice-présidence, comme c'est l'usage dans d'autres collectivités selon lui.

Monsieur Pascal BRUHAT s'interroge sur la conférence des Maires et la conférence territoriale. Il craint que la conférence des Maires soit mise dans l'ombre de la conférence territoriale. Pour des questions de disponibilité, pourrait-on préciser que le Maire puisse être assisté ou bien suppléé par un élu municipal.

Monsieur Philippe CASSES rejoint ce qui vient d'être dit. Il aurait souhaité avoir en amont les documents présentés en séance, lors de la présentation du Président. Il ajoute qu'il craint une forme de cannibalisation de la conférence territoriale par rapport à la conférence des Maires. S'agissant du temps d'intervention, il propose une limite du temps de parole par élu et non un temps de parole global.

Le Président répond à ces différentes interventions. Il indique que l'exécutif joue son rôle, sans aucune volonté de verrouillage. Après vérification, le temps de débat était déjà mentionné dans le précédent règlement intérieur. Concrètement, ce temps n'a jamais empêché aucun élu d'exprimer son désaccord ou sa position. Il indique également que mettre à l'ordre du jour de la conférence territoriale des sujets proposés par des Maires, impactant l'ensemble des communes, est tout à fait possible. *Cela sera intégré au règlement intérieur : ordre du jour formulé par le Président ou la moitié des Maires.*

S'agissant des commissions : comme indiqué lors de sa présentation, le Président regrette le fonctionnement en silos, très cloisonné. C'est une proposition méthodologique qui est faite, en réponse à une limite de fonctionnement qui a été constatée lors du mandat précédent. Les commissions proposées pourront faire l'objet d'évolution si cela s'avère nécessaire ; mais il s'agit d'essayer de fonctionner de façon plus transversale.

Monsieur Franck SERRE prend la parole en rappelant que lors du précédent mandat, il y avait 10 commissions et il arrivait régulièrement qu'il n'y ait que 3 ou 4 personnes lors des commissions.

Madame Amélie LANFREY évoque la possibilité d'avoir des suppléants en commission. Cette proposition a été retenue.

Monsieur Gérard VIALAT se questionne sur le sujet de la conférence territoriale et la conférence des Maires. Selon lui, avec la conférence territoriale, on va mettre autour de la table une cinquantaine de personnes, dont les divers syndicats qui eux ne sont intéressés que par leur domaine de compétences respectif.

Il aurait préféré qu'il y ait une conférence des Maires ou une conférence territoriale, un mois sur deux. Il propose par ailleurs de parler de conférence des Maires « élargie » lorsque des intervenants extérieurs sont conviés.

Monsieur Damien HEYRAUD souhaite répondre au problème soulevé par Monsieur Franck SERRE sur l'absentéisme en commissions : est-ce qu'il serait possible de diffuser les comptes-rendus à l'ensemble des élus communaux pour qu'ils puissent suivre le travail réalisé.

Le Président propose de poursuivre les discussions sur le projet de règlement intérieur, et le sujet sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Monsieur Julien BRUNHES souhaite ajouter que le mandat dure 6 ans, il faut prendre le temps que les choses se mettent en place.

Madame Cécile GILBERTAS précise que de nombreux sujets vont être abordés dans le cadre du chantier relatif à la mutualisation. Les élus auront alors rapidement des éléments d'informations concrets.

**Le Conseil communautaire décide de reporter au prochain conseil communautaire le vote sur le règlement intérieur de la communauté de communes tel qu'il vous est présenté.**

## QUESTION N°2 : CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport et renvoie notamment aux diapositives présentées précédemment.

Aucune remarque supplémentaire n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (2 abstentions : Damien HEYRAUD et Julien RANC) :

- **D'approuver la création des commissions thématiques intercommunales**

## QUESTION N°3 : DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport et précise notamment les points qui ont été ajoutés par rapport aux délégations existantes lors du précédent mandat.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De déléguer, pour la durée du mandat, au Président les attributions listées ci-dessus,**
- **De préciser que le Président a la possibilité de subdéléguer, par voie d'arrêté, telle ou telle attribution aux vice-présidents, aux conseillers communautaires délégués et aux bénéficiaires de délégation de signature;**
- **De préciser qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, dans les conditions fixées par l'article L.2122-17 du CGCT par renvoi de l'article L.5211-2 du CGCT, alors le remplaçant temporaire pourra faire application de cette délégation.**

## **QUESTION N°4 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUTAIRES AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS**

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des représentants à bulletin secret.

GAL (Groupement d'Action Locale) : les représentants sont désignés à l'unanimité

PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY : les représentants sont désignés à l'unanimité

RÉGIE ÉNERGIE : les représentants sont désignés à l'unanimité

ADIL : les représentants sont désignés à l'unanimité

ADUHME : les représentants sont désignés à l'unanimité

AGSGV : les représentants sont désignés à l'unanimité

CNAS : les représentants sont désignés à l'unanimité

Association AMORCE : les représentants sont désignés à l'unanimité

Aucune remarque n'est formulée.

## **QUESTION N°5 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CIA)**

*Rapporteur : Éric BRUN*

Monsieur Éric BRUN, vice-Président aux travaux, au patrimoine communautaire et à l'accessibilité, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité, telle que décrite dans le tableau, sachant qu'il appartient au Président d'en arrêter la composition définitive.**

## **QUESTION N°6 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des représentants à bulletin secret.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offres :**

- o **Membres titulaires :**

**Éric BRUN  
Franck SERRE  
Cécile DURAND  
Damien HEYRAUD  
Philippe CASSES**

- o **Membres suppléants :**

**Cécile GILBERTAS  
Thierry JULIEN  
Sébastien CHELOUCHE  
Gérard VIALAT  
Marc BONNET**

## QUESTION N°7 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas procéder à l'élection des représentants à bulletin secret.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission de délégation de service public :**

- **Membres titulaires :**

Éric BRUN  
Franck SERRE  
Cécile DURAND  
Julien RANC  
Philippe CASSES

- **Membres suppléants :**

Cécile GILBERTAS  
Thierry JULIEN  
Sébastien CHELOUCHE  
Gérard VIALAT  
Marc BONNET

## QUESTION N°8 : SYNDICAT MIXTE DES VALLÉES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON (SMVVA) – MODIFICATION DES STATUTS

*Rapporteur : Thierry JULIEN*

Monsieur Thierry JULIEN, 1<sup>er</sup> conseiller délégué à l'eau, l'assainissement et GEMAPI, présente le rapport.

Prise de parole du Président : l'enjeu est que le SMVVA connaisse son périmètre d'ici cet été pour la future concession.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de statut du SMVVA annexé au présent rapport,**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

## QUESTION N°9 : MARCHÉ PUBLIC MISSION DE SUIVI-ANIMATION D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) MULTI-SITES - AVENANT 2 MODIFICATION TRANCHE FERME

*Rapporteur : Christophe BRERAT*

Monsieur Christophe BRERAT, vice-Président à l'habitat et au logement social, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver l'avenant 2 précité,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.**

## QUESTION N°10 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL DE MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, vice-Président aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du BUDGET PRINCIPAL de Mond'Arverne Communauté.**

## QUESTION N°11 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE PRA DE SERRE III

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, vice-Président aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du budget Annexe PRA DE SERRE III**

## QUESTION N°12 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE MAISON DE LA MONNE

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, vice-Président aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du budget Annexe MAISON DE LA MONNE**

### **QUESTION N°13 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE EAU**

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, vice-Président aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du budget Annexe EAU**

### **QUESTION N°14 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE RÉGIE ÉNERGIE**

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, vice-Président aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le compte financier unique 2025 du budget Annexe RÉGIE ÉNERGIE**

## QUESTION N°15 : AFFECTATION DES RÉSULTATS : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

*Rapporteur : Franck SERRE*

Monsieur Franck SERRE, vice-Président aux finances et à l'agriculture, présente le rapport.

Monsieur Pascal BRUHAT n'était pas présent lors du vote du budget, il souhaite savoir si la reprise anticipée des résultats est conforme ou si des écarts sont apparus. C'est strictement conforme.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver l'affectation du résultat du budget principal et de ses budgets annexes.**

## QUESTION N°16 : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 : CRÉATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL AVEC FORMATION SPÉCIALISÉE FACULTATIVE EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

*Rapporteur : Le Président*

Le Président présente le rapport.

Le Président précise qu'il a rencontré les organisations syndicales.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De décider de la création d'un comité social territorial compétent pour les agents de Mond'Arverne Communauté et d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme de la création de ce comité social territorial local,**

- De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- De décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'employeur de la collectivité égal à celui des représentants du personnel soit 4 représentants et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- De décider le recueil, par le comité social territorial, de l'avis du collège des représentants de l'employeur,
- D'instituer une formation spécialisée au sein du Comité Social Territorial,
- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à 4,
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à 4,
- De décider le recueil, par la formation spécialisée, de l'avis du collège des représentants de l'employeur.

## QUESTION N°17 : MICRO-CRÈCHE D'AYDAT : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNE D'AYDAT

*Rapporteur : Marylène GIRAUD-CHALARD*

Madame Marylène GIRAUD-CHALARD, vice-Présidente à l'enfance-jeunesse, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux par la commune d'Aydat.**

## QUESTION N°18 : ASSOCIATION FJEP : SIGNATURE AVENANT 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIFS AU REMBOURSEMENT D'UN TROP PERCU 2025

*Rapporteur* : Marylène GIRAUD-CHALARD

Madame Marylène GIRAUD-CHALARD, vice-Présidente à l'enfance-jeunesse, présente le rapport.

Monsieur Pascal BRUHAT demande si le périscolaire ne relève pas plutôt de la compétence communale. En réponse, il est précisé qu'il est fait mention dans les statuts de Mond'Arverne Communauté, et notamment dans la définition de l'intérêt communautaire que la Communauté de communes est compétente en matière « d'actions en faveur de la jeunesse (3-17 ans) dans le cadre d'activités extrascolaires et périscolaires le mercredi pour un temps d'ouverture supérieur à 3h30 ».

Monsieur Dominique GUÉLON tient à préciser que c'est un service à l'échelle du territoire de Mond'Arverne Communauté, et non uniquement de la commune d'Orcet.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec le FJEP et à émettre le titre de recettes correspondant.**

## QUESTION N°19 : APPEL À PROJET CHENE 6 – CONVENTIONS DE FINANCEMENT

*Rapporteur* : Vanessa PREVOT

Le Président présente le rapport.

Monsieur Franck PEYRONNET demande si on dispose des montants par commune. Il est précisé que ceux-ci figurent dans les conventions tripartites avec les bénéficiaires.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les différentes conventions de partenariat et de financement et tout acte afférant au présent dossier,**
- **D'engager la Communauté de communes à organiser et participer aux instances de suivi du programme en sa qualité de coordinatrice du groupement.**

## **QUESTION N°20 : REQUALIFICATION DE L'ILOT DEGRADÉ PLACE DU 11 NOVEMBRE À ORCET : MODALITÉS DE GESTION FONCIÈRE**

*Rapporteur : Christophe BRERAT*

Monsieur Christophe BRERAT, vice-Président à l'habitat et au logement social, présente le rapport.

Monsieur Dominique GUÉLON tient à dire qu'il est content de voir aboutir ce projet, décidé depuis longtemps. Ce projet a failli être en péril à cause de l'augmentation du coût de la construction.

Madame Virginie POULALIER se fait la porte-parole de Valéry VIALARD afin de proposer l'idée qu'un commerce puisse être intégré au RDC, sachant que le projet se situe en centre-bourg, sur un périmètre où se trouvent déjà des commerces. Elle précise que cela fait partie du PADD de Mond'Arverne Communauté de revitaliser les centre-bourgs.

Monsieur Pascal BRUHAT se questionne sur l'arrivée de POLYGONE sur le territoire de Mond'Arverne Communauté, face au 3 partenaires sociaux habituels (AssembliA, OPHIS, Auvergne Habitat).

Polygone est arrivé à un moment où la situation économique des bailleurs sociaux était difficile. Cela permet d'amener une diversité et de disposer d'un bailleur social disposé à intervenir sur des projets complexes de rénovation.

Monsieur Dominique GUÉLON ajoute qu'Auvergne habitat était présent initialement sur le sujet, mais le projet de Polygone était plus abouti.

En réponse à la remarque de Valéry VIALARD, il précise qu'il y avait un restaurant sur cet ensemble immobilier qui a fermé et n'a pas trouvé de repreneur.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à la majorité (4 votes CONTRE : Amélie LANFREY, Nadine VALLESPI, Virginie POULALIER et Valéry VIALARD) :

- **D'autoriser le Président ou son représentant à acheter à l'euro à la commune d'Orcet les parcelles AI 307 et AI 308.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer un bail emphytéotique avec Polygone SA pour les parcelles dédiées aux logements locatifs sociaux : AI 73, AI 288, AI 307, AI 308, AI 311, AI 314 pour une durée de 55 ans et une redevance annuelle à l'euro.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à revendre à Polygone SA les parcelles qui seront dédiées aux logements en accession sociale à la propriété (AI 74 et 75), au prix de 30 000€.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à revendre à l'euro à la commune d'Orcet les parcelles AI 312 et AI 313.**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces procédures.**

## **QUESTION N°21 : OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À L'ÉTABLISSEMENT LES SUZETTES**

*Rapporteur : Marion RONFET*

Madame Marion RONFET, vice-Présidente à la vie économique, présente le rapport.

Monsieur Damien HEYRAUD demande si un travail pouvait être fait entre Mond'Arverne et les communes pour que celles-ci puissent bénéficier d'une présentation de ce dispositif.

Le Président indique que cela peut tout à fait être fait, étant précisé que le dispositif dispose d'une enveloppe fermée, utilisée par ordre d'arrivée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 2 382 € au titre de l'aide au développement des TPE du**



**commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**  
**Nom enseigne : Les Suzettes**  
**Raison sociale : Les Suzettes**  
**Forme juridique : SAS**  
**N° SIRET :10 225 135 200 013**  
**Adresse postale du siège social : 7 rue des Forts 63450 SAINT-AMANT  
TALLENDE**

**QUESTION N°22 : OCTROI D'UNE SUBVENTION, AU TITRE DU  
DISPOSITIF D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TPE DU  
COMMERCE/ARTISANAT/SERVICES AVEC POINTS DE VENTE, À  
L'ÉTABLISSEMENT LE MILLÉSIME**

*Rapporteur : Marion RONFET*

Madame Marion RONFET, vice-Président à la vie économique, présente le rapport.

Aucune remarque n'est formulée.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le versement de la subvention d'un montant de 4 544 € au titre de l'aide au développement des TPE du commerce/artisanat/services avec point de vente à l'établissement :**  
**Nom enseigne : Le Millésime**  
**Raison sociale : Le Millésime**  
**Forme juridique : EURL**  
**N° SIRET : en cours d'immatriculation**  
**Adresse postale du siège social : Place de la République 63270 VIC-LE-COMTE**

## QUESTION N°23 : GESTION DU LAC D'AYDAT : CONVENTION CADRE AVEC LA COMMUNE

Rapporteur : Marianne BERTOLOTTO

Madame Marianne BERTOLOTTO, 2ème conseillère déléguée au sport et aux activités de pleine nature, présente le rapport.

Le Président tient à dire que l'articulation n'a pas été simple à trouver entre la commune et la Communauté de communes. En effet, un certain nombre de points relève du pouvoir de police du Maire, et d'autres de la gestion de Mond'Arverne Communauté.

Madame Virginie POULALIER demande qui gère les incivilités sur la plage et si le surveillant de baignade peut intervenir ?

Lors des périodes de surveillance, une surveillance est possible dans la zone de baignade. La gendarmerie peut également intervenir, ainsi qu'un service de surveillance ponctuellement.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la convention cadre avec la commune d'Aydat**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant à la signer**

Madame Virginie POULALIER demande s'il est envisageable d'ajouter au règlement intérieur une durée limite de séance.

**Le Président lève la séance à 23h05.**

La secrétaire de séance,



Catherine FROMAGE

Le Président,



Antoine DESFORGES